

Eugenie Bouchard
en quarts de finale d'un tournoi du grand chelem

Page B 4



«Lendemain d'ivresse»
pour le cinéma français en 2013

Page B 8

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CV N° 9

LE DEVOIR, LE LUNDI 20 JANVIER 2014

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

STRUCTURES ROUTIÈRES

Le ministre se veut rassurant

47 interventions d'urgence ont été effectuées à la suite de 605 inspections

MÉLANIE LOISEL

Le ministre des Transports, Sylvain Gaudreault, en est bien conscient: le risque zéro n'existe pas, surtout lorsque les ponts et les viaducs du Québec ont une moyenne d'âge de 38 ans. Bien qu'il lui soit difficile de garantir qu'il n'y a plus aucun danger à circuler sur les routes du Québec, le ministre a tenu à rassurer la population après l'effondrement, lundi dernier, d'un morceau de béton sur l'autoroute 40 Ouest à la hauteur du viaduc Henri-Bourassa.

Depuis cet incident, 605 inspections visuelles ont été faites sur différentes structures routières qui présentaient, dit-on, des «risques d'effrètement», et 47 interventions d'urgence ont été nécessaires à la suite de ces inspections. «Il y a des morceaux de béton qui peuvent se détacher des infrastructures, c'est comme du recouvrement, alors ce qu'on a fait, c'est de décrocher par nous-mêmes ces morceaux par mesure de prévention», a expliqué le ministre Gaudreault après avoir

VOIR PAGE A 8: MINISTRE

AUJOURD'HUI



Actualités › Stephen Harper est accueilli comme un héros en Israël. Page A 3

Avis légaux... A 4 Petites annonces... B 6
Décès... B 6 Météo... B 5 Sudoku... B 4
Mots croisés B 5 Télévision... B 7



Manifeste contre un État pétrolier québécois

Des scientifiques, des écologistes et des politiciens demandent une étude d'impact

ALEXANDRE SHIELDS

Contrairement à ce qu'affirment les signataires du récent manifeste en faveur de l'exploitation pétrolière au Québec, nous n'avons aucun avantage à devenir un «État pétrolier». C'est ce que sou-

tiennent les scientifiques, les écologistes et les politiciens qui signent le *Manifeste pour sortir de la dépendance au pétrole*. Le document, qui doit être publié lundi et dont *Le Devoir* a obtenu copie, réclame aussi une évaluation environnementale de la filière.

«Nos choix économiques doivent prendre en considération l'incontestable réalité des changements climatiques et l'impact économique et social des limites de nos ressources. Le Québec ne peut s'enliser davantage dans la voie du pétrole. Notre responsabilité collective est de dimi-

nuer notre consommation d'énergie et de favoriser l'utilisation des solutions de remplacement aux énergies fossiles. Sur cette question, il y a réellement urgence», soulignent les auteurs de ce manifeste.

En tout, 28 personnes appuient cette réplique au texte

pro-pétrole signé récemment par des personnalités publiques comme Bernard Landry,

VOIR PAGE A 8: MANIFESTE

Lire aussi › Le Québec de 2014 n'est pas la Norvège de 1970. Page A 7

LA CRISE S'AGGRAVE EN UKRAINE



SERGEI SUPINSKY AGENCE FRANCE-PRESSE

Une manifestation pro-européenne a mal tourné en Ukraine, dimanche, alors que plusieurs véhicules ont été incendiés, des autobus renversés et une centaine de personnes blessées. Des affrontements violents ont éclaté entre les forces de l'ordre et des opposants au régime du président, Viktor Ianoukovitch, qui a ordonné jeudi dernier une série de nouvelles lois pour renforcer les sanctions à l'égard des manifestants. Près de 200 000 personnes s'étaient donné rendez-vous au centre de Kiev pour défier le gouvernement et réclamer son départ. Page B 1

POINT CHAUD

Lac-Mégantic: des citoyens prennent la parole

« On n'est pas là pour brandir des pancartes ou chialer, mais pour avoir des réponses »

Plus de six mois ont passé depuis la tragédie de Lac-Mégantic. Le choc initial est peut-être passé, mais de nombreuses inquiétudes demeurent. Alors qu'une nouvelle étape dans la décontamination de la zone sinistrée s'amorce, des résidents ont décidé de se regrouper pour tenter de faire entendre leur voix. Ainsi est né le Comité citoyen de la région de Lac-Mégantic. *Le Devoir* a rencontré sa porte-parole, Marilaine Savard.

JEANNE CORRIVEAU

Difficile d'avoir l'esprit tranquille quand on demeure à Lac-Mégantic. Les activités ferroviaires ont repris, mais voilà que, vendredi dernier, *L'Écho de Frontenac* rapportait qu'une semaine auparavant, une locomotive de la compagnie Mon-

treuil, Maine & Atlantic Railway avait déraillé en toute discrétion à Nantes. Une grue a eu tôt fait de remettre la locomotive sur les rails. Mais après le traumatisme du 6 juillet 2013 qui a embrasé le centre-ville de Lac-Mégantic et tué 47 personnes, ce genre d'incident éveille de mauvais

VOIR PAGE A 8: CITOYENS



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Marilaine Savard, cofondatrice d'un comité de citoyens de la région de Lac-Mégantic

ACTUALITÉS

PLQ: un caucus spécial sur la laïcité

Le comité du Parti libéral du Québec (PLQ) chargé de préparer un rapport sur la position de la formation en matière de laïcité doit faire le point dans le dossier lundi après-midi, à Québec, dans le cadre d'un caucus spécial, en présence du chef, Philippe Couillard. Certaines sources laissent croire la semaine dernière que la position globale du PLQ ne répondrait pas aux exigences formulées en novembre par la députée Fatima Houada-Pepin, au moment où elle avait dénoncé publiquement la position libérale sur les signes religieux et le tchador. M^{me} Houada-Pepin, qui fait partie du comité dirigé par le député Gilles Quimet, avait condamné publiquement l'orientation de son parti, qui se refusait à toute interdiction concernant les signes religieux ostentatoires.

La Presse canadienne

Sears: l'intervention de Québec exigée

Le Parti libéral du Québec presse le gouvernement Marois d'intervenir rapidement à la suite de la fermeture probable des centres de contacts clients et de logistique de la chaîne de magasins Sears, dans l'arrondissement Saint-Laurent, à Montréal. La porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et de solidarité sociale, Kathleen Weil, demande à la ministre Agnès Maltais d'assurer une collaboration rapide et prompt de l'Emploi-Québec auprès des travailleurs touchés. M^{me} Weil souligne que près de 800 familles seront touchées. La députée libérale invite la ministre à prévoir un plan de soutien aux travailleurs qui devront trouver un autre emploi. M^{me} Weil déplore du même coup la performance du Québec au chapitre de l'emploi pour l'année 2013. Elle affirme que le reste du Canada a créé près de 100 000 emplois au cours des douze derniers mois, comparativement à seulement 2100 au Québec. M^{me} Weil ajoute qu'au-delà des pertes d'emplois, le Québec vit également un phénomène d'exode. Pour les neuf premiers mois de 2013, plus de 29 000 personnes auraient quitté le Québec et, selon la députée, l'état de l'économie est une des raisons principales.

La Presse canadienne



JEAN DIAMANT

Des dizaines de citoyens ont pris part à la manifestation de samedi.

SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Les citoyens obtiennent une rencontre avec Hydro-Québec

MÉLANIE LOISEL

Les citoyens de Saint-Adolphe-d'Howard, dans Les Laurentides, attendent avec impatience la rencontre prévue cette semaine entre la mairesse de la municipalité et des dirigeants d'Hydro-Québec. Depuis presque un an, le projet de la Société d'État de construire une ligne électrique de 120 kilovolts, qui passerait par cette petite ville de 3700 habitants, suscite de nombreuses craintes.

«Chaque fois qu'on parle à Hydro, on nous dit qu'on est en mode solution. Mais tout le monde commence à s'impatienter, alors s'il y a des solutions, il faut en trouver», lance Lisette Lapointe, la mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard, qui craint que la ligne électrique d'Hydro-Québec nuise à la qualité de vie de ses citoyens et détruise le paysage de la région.

Selon ses dires, le projet d'Hydro entraînerait la construction de pylônes électriques aussi hauts que vingt étages en plein cœur de sa municipalité. «Ce serait comme avoir une Place Ville Marie tous les 20 pieds», lance Mme Lapointe.

BAPE

Mardi, elle rencontrera donc, avec le directeur général de la Ville et un membre du comité citoyen, des représentants d'Hydro-Québec, dont Pierre-Luc Desgagné, le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales, et André Boulanger, le président d'Hydro-Québec TransÉnergie.

La semaine prochaine, une rencontre est aussi prévue avec le chef du cabinet du ministre de l'En-

vironnement, Yves-François Blanchet, alors que les citoyens de Saint-Adolphe-d'Howard réclament l'intervention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). «Ce projet n'est pas admissible au BAPE pour le moment, ce qui fait en sorte qu'Hydro peut s'en donner à cœur joie. C'est pour ça qu'on veut demander, lors de cette rencontre, une révision de la réglementation qui est défectueuse», explique Sarah Perreault, porte-parole du comité consultatif de Saint-Adolphe-d'Howard.

«Les pylônes du projet d'Hydro vont passer dans des zones de grande sensibilité, près des lacs, des montagnes, et on croit qu'il pourrait y avoir des solutions moins dommageables pour l'environnement», soutient-elle.

Rapport d'expert

En décembre dernier, la municipalité avait d'ailleurs fait parvenir à Hydro-Québec le rapport d'un ingénieur expert, qu'elle avait engagé, pour proposer de devancer la construction d'un poste de distribution à Saint-Adolphe-d'Howard prévu en 2019. Selon les conclusions du rapport, la construction de la ligne serait inutile avec la création de ce poste de distribution. Or, Hydro-Québec a indiqué que sa planification avait changé et que ce projet de poste de distribution avait été abandonné.

Devant cette situation, plus de 500 personnes ont manifesté, samedi, dans les rues de Saint-Adolphe pour rappeler qu'il est urgent de régler ce dossier. Le député d'Argenteuil, Roland Richer, de même que l'ex-premier ministre du Québec Jacques Parizeau étaient présents.

Le Devoir

MISSIONS ÉCONOMIQUES

Marois en Europe, Lisée au Japon

Québec — La première ministre du Québec, Pauline Marois, effectuera dès lundi une importante mission économique de cinq jours au Royaume-Uni et en Suisse.

La première ministre participera à la 44^e rencontre annuelle du Forum économique mondial de Davos, après un court séjour à Londres où elle livrera, dans le cœur financier de la capitale britannique, un discours sur les occasions d'investissements au Québec.

Pauline Marois voit dans cette mission une «occasion unique» de faire la promotion du Québec, et de rencontrer des acteurs clés des domaines financier, économique et politique.

Le Forum économique de Davos est devenu un rendez-vous incontournable des décideurs mondiaux. Outre ses rencontres de haut niveau, la première ministre prendra part à deux ateliers, dont un sur les solutions de rechange en matière d'énergie dans le secteur des transports, sujet d'intérêt pour le Québec, qui vient de lancer sa stratégie d'électrification des transports. Le second atelier portera sur les moyens de mieux adapter la formation au marché de l'emploi, particulièrement pour les jeunes.

M^{me} Marois lancera le message que les incitatifs mis en place par le gouvernement dans le cadre de sa Politique économique font du Québec un lieu «particulièrement propice» à l'investissement.

Au même moment, une forte délégation québécoise,

dirigée par le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, Jean-François Lisée, a entamé dimanche une mission de six jours au Japon.

Une quarantaine d'entreprises, d'universités et d'organismes participent à cette mission, qui sera notamment l'occasion de souligner le 40^e anniversaire de la Délégation générale du Québec à Tokyo.

Des exportations totalisant un milliard

Par voie de communiqué, le ministre Lisée explique que le Québec attache une importance primordiale à la continuité de ses relations avec le Japon. Il ajoute qu'il faut sensibiliser les décideurs japonais aux nouvelles priorités québécoises en matière de développement économique et aux occasions d'affaires qui se présentent.

Jean-François Lisée entend profiter de cette visite au Japon pour présenter aux représentants du gouvernement central et des milieux économiques japonais la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, le Plan de développement du commerce extérieur, la Politique industrielle et la Stratégie d'électrification des transports.

Le Japon est le septième client du Québec dans le monde. Les exportations québécoises à destination de ce pays ont augmenté de 23% en 2012, totalisant un milliard de dollars.

La Presse canadienne

Des élections printanières inévitables?

Québec — Le président du Parti québécois juge «inévitables» le déclenchement d'élections générales au Québec d'ici quelques semaines, voire d'ici à la fin du printemps. Raymond Archambault déclare, en entrevue au Soleil, que si ce n'est pas le gouvernement qui provoque ces élections, ce sera l'opposition. M. Archambault précise qu'il n'annonce pas un scrutin général d'ici à l'été, ni qu'il émet le souhait qu'il y en ait un. Il dit se livrer à une

analyse du contexte politique. La plateforme électorale du Parti québécois de 2012 a été en bonne partie réalisée, fait valoir Raymond Archambault. Si elle n'a pas avancé dans tous ses volets, ajoute-t-il, c'est que l'opposition a mis ou met des bâtons dans les roues du gouvernement Marois. «Le moment de vérité», selon M. Archambault, ce sera la présentation du budget 2014-2015 du ministre des Finances, Nicolas Marceau, en avril.

TRANSPORT AÉRIEN

Des passagers réclament la publication des plaintes

MICHAEL TUTTON
à Halifax

Des appels se font entendre pour moderniser les lois sur les droits des passagers, en commençant par la divulgation publique des plaintes liées à la mauvaise gestion des bagages, le refus des passagers en raison de la surréservation, les annulations et les délais.

Selon Michael Janigan, un avocat du Public Interest Advocacy Centre à Toronto, une telle mise à jour est nécessaire, et le gouvernement fédéral pourrait suivre le modèle du site Internet du département américain des Transports, qui publie de telles informations en ligne. «Ce que nous avons ici est une absence totale de collecte de statistiques sur la performance comme ce qui existe aux États-Unis... pour garder un œil sur

les baromètres du succès des transporteurs aériens.»

Du côté de Transports Canada, une porte-parole a indiqué par courriel qu'il n'existe pas de loi canadienne obligeant les transporteurs aériens à dévoiler publiquement les plaintes des consommateurs. Elle n'a cependant pas voulu dire si Ottawa conserve de telles informations à l'interne. Pour Karine Martel, le gouvernement continue de «surveiller la situation» et prendra les «mesures nécessaires» pour s'assurer que les consommateurs sont traités de façon équitable.

Performance

Marc-André O'Rourke, le directeur exécutif du Conseil national des lignes aériennes du Canada, a mentionné par courriel qu'il était difficile de commenter l'idée d'un système de

divulgation publique, puisqu'aucune proposition du genre n'a été présentée au gouvernement. «Chaque transporteur aérien a un type très différent d'activités et de réseau, a-t-il ajouté. Cela signifie des nombres variables de passagers, de bagages, de connexions, etc. Et il est donc difficile d'obtenir des comparaisons utiles.»

Selon lui, les statistiques en matière de performance sont disponibles pour certains vols sur le site Internet FlightStats, une entreprise privée.

Des statistiques sur le site Internet de Transports Canada indiquent que le nombre de plaintes gérées de façon informelle par l'agence a crû au cours de la dernière année.

Du 1^{er} avril au 1^{er} septembre 2013, l'agence a été impliquée dans 230 dossiers touchant des plaintes contre des transporteurs aériens après que des pas-

sagers eurent tenté de résoudre leurs problèmes avec ces compagnies. L'année précédente, 143 plaintes avaient été traitées.

Selon M^r Janigan, toutefois, le système de plaintes de Transports Canada n'est pas particulièrement facile d'accès pour les consommateurs, et l'avocat dit constater un besoin pour un poste d'ombudsman des plaintes et des lois plus sévères.

Au dire de Transports Canada, les passagers se plaignant de façon officielle doivent démontrer que les règles compensatoires des transporteurs aériens pour des problèmes comme des bagages, des vols annulés et des enregistrements refusés sont déraisonnables par rapport aux lois existantes, aux règles de la justice naturelle et aux preuves présentées.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pierre Paquette a été défait aux dernières élections fédérales.

Pierre Paquette contre François Legault

L'ex-leader parlementaire du Bloc veut se faire élire dans L'Assomption aux prochaines élections québécoises

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

L'ancien leader parlementaire du Bloc québécois Pierre Paquette affrontera le chef de la Coalition avenir Québec (CAQ), François Legault, lors des prochaines élections provinciales. M. Paquette tentera de se faire élire pour le Parti québécois dans L'Assomption, a appris Le Devoir de source sûre.

Cette circonscription recoupe la circonscription fédérale de Joliette, représentée par M. Paquette entre 2000 et 2011. En septembre 2012, François Legault l'a emporté avec 1078 voix d'avance sur la candidate péquiste, reprenant au PQ une circonscription qui

a souvent changé de main au fil des ans.

Après sa défaite aux dernières élections fédérales, M. Paquette avait un temps songé à se présenter comme chef du Bloc québécois, avant d'y renoncer. Redevenu professeur d'économie au cégep et analyste à la télévision, il est aussi demeuré président de l'association de circonscription du Bloc québécois depuis.

Son nom a refait surface après la démission du chef bloquiste Daniel Paillé, mais Pierre Paquette a rapidement indiqué qu'il n'était pas intéressé par le poste. C'est à Québec qu'il désire poursuivre sa carrière.

Le Devoir

LOTTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2014-01-18

649 02 15 33 13 compl. 36 42 49

Prochain gros lot (approx.) : 10 000 000 \$

+ UN LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ (Numéro complet non décomposable) 49937373-04

Extra 0953148

2\$ pour 4 rondelles plus une participation à l'Extra. Jusqu'à 1 000 000 \$.

LOTTO MAX Résultats des tirages du : 2014-01-17

04 09 18 32 35 38 40 compl. 12 Extra 3452372

+ 12 MILLIONS 12 lots de 1 million \$

03	06	07	20	22	31	34	07	15	18	28	31	36	47
01	10	17	18	24	28	32	06	25	26	37	40	47	48
04	09	34	35	40	41	43	04	14	16	23	30	31	40
07	21	37	38	40	48	49	06	08	19	23	26	37	44
05	15	26	29	31	40	46	14	16	21	22	26	38	47
02	05	16	24	27	29	45	09	16	19	29	33	37	40

Prochain gros lot : 20 000 000 \$

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ACTUALITÉS

Les condamnés à vivre



JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Li n'est pas midi. Depuis au moins une heure, comme d'habitude, j'ai dans la tête un mot de quatre lettres qui forme un motif étincelant au point de m'aveugler: faim! On dirait que mes tempes se rapprochent l'une de l'autre, broyant toute autre réalité que celle-là.

Au moins trois fois par jour, je mange pour tant à ma faim. Ce n'est pas le cas de tout le monde. L'an passé, plus de 400 000 paniers alimentaires ont été préparés au Québec pour des familles qui en avaient besoin. Et la demande va croissant.

Au XIX^e siècle, bien conscient de sa position sociale privilégiée, Léon Tolstoï écrivait: «*Le peuple a faim parce que nous mangeons trop.*» Ce n'est pas si simple. Mais je suis bien de tous ceux-là qui, comme Tolstoï, mangent trop et se sentent ensuite coupables d'avoir pourtant faim.

Le maire Coderre, mangeant ces derniers jours pour la photo avec ceux qui, d'ordinaire, ne mangent pas, claironne que Montréal peut soulager la faim de tout le monde, que cela vient, que l'itinérance s'en va, tandis que chacun continue néanmoins de vivre comme à l'ordinaire. Évidemment, nous savons que pareilles déclarations ruisselantes de bonnes intentions servent surtout à se faire une beauté humanitaire dans des événements de charité destinés à assurer l'honneur de personnalités.

Cette touchante sollicitude toute volatiles dont s'autorisait ces derniers jours Denis Coderre à l'égard des plus démunis se substitue toujours par des jeux d'apparences aux dures nécessités de l'établissement d'une vraie justice sociale. Mais une part de nous demande néanmoins à y croire, peut-être pour ne pas s'obliger enfin à voir que la poursuite de nos comportements de privilégiés étouffe nos semblables.

Année après année, les grands titres des journaux nous rappellent l'envol des inégalités sociales. Les revenus des familles les plus pauvres diminuent. Celles des plus riches augmentent. Cette zone tampon que constitue la classe moyenne se rétrécit.

Tandis que la fiscalité continue de dorloter les mieux nantis, les rapports sur la pauvreté se multiplient au même rythme que les promesses pour la résorber. On consacre de plus en plus d'argent à gérer cette pauvreté alors qu'il conviendrait plutôt de l'éradiquer. Mais au lieu de proposer d'affranchir le pauvre monde du système qui l'étouffe, on s'évertue à le perpétuer. La pauvreté est devenue une vraie industrie.

Le monde se reconstruit sur une base nouvelle. Les pauvres y sont devenus un marché dont la croissance ne semble pas près de s'arrêter. Grâce à cette base plus large que jamais, la richesse des sommets de la pyramide sociale s'alourdit. Et de plus en plus de gens pauvres portent le poids de cette accumulation faite sur leur dos.

A ceux que l'on écrase le plus, on dit de tenir bon. On leur répète qu'ils ne sont pas seuls. Et on continue par ailleurs de prétendre que ceux qui possèdent beaucoup l'ont mérité, que cela constitue le fruit de leurs efforts à l'issue d'une vie de travail et que leur générosité individuelle est garante de la solidarité collective.

Inégalités

Entre la masse des gens à revenus modestes et la poignée de ceux qui possèdent tout, la différence réelle tient à quoi? Le salaire entre deux hommes peut-il être aussi disproportionné qu'il l'est aujourd'hui sous prétexte que l'un d'entre eux porte un costume d'homme d'affaires?

Dans notre curieux pays où le chemin de fer est aussi daté que la législation qui l'encadre, le président du Canadien National, Hunter Harrison, gagne 49,1 millions de dollars annuellement en salaire, primes et actions. S'il était payé au taux horaire minimum, il devrait travailler 2519 ans pour toucher le fruit d'une seule année de son dur labeur de président des chemins de fer.

La famille Walton, propriétaire du géant de la distribution Walmart, a accumulé plus d'argent que les 48 800 000 familles américaines les plus pauvres. Le regretté Paul Desmarais, dont l'avis de décès répétait deux fois à quel point il avait été tellement généreux avec les démunis, jouissait avec sa famille d'une fortune personnelle de 4,5 milliards de dollars, soit le PIB d'un petit pays.

L'argent représente de moins en moins le fruit d'un travail. Il illustre surtout la capacité qu'ont certains de faire travailler les autres à leur avantage, tout en s'assurant du droit de leur dire ensuite, dans un optimisme qui se veut contagieux, que leurs efforts ne sont jamais suffisants et qu'ils doivent en conséquence consentir des sacrifices supplémentaires.

Comme le travail, l'argent est désormais organisé par une minorité favorisée qui a tout pouvoir de spéculer, de prêter, d'embaucher et de licencier, sans qu'il apparaisse toujours bien clair qu'elle respecte par ailleurs les mêmes règles que tout le monde. Comment croire encore qu'à force de respecter le cadre de cette soumission on puisse améliorer sa condition?

Bien sûr, plus personne n'est tenu en esclavage. Personne ne reçoit de coups de fouet. Il n'en reste pas moins que certains jouissent désormais du travail d'autrui jusqu'à piétiner la vie des autres. Tout cela apparaît désormais en opposition complète avec l'idée selon laquelle il faut mériter son pain pour vivre. Et c'est bien dans ce monde, façonné par une minorité de privilégiés qui s'empiffrent du pain des autres, que les condamnés à vivre meurent de faim.

jfn@ledevoir.com

Harper est reçu en héros en Israël

Le premier ministre et sa délégation ont entamé une visite de six jours au Moyen-Orient

Tel-Aviv — Le premier ministre Stephen Harper a reçu un accueil digne d'un héros, dimanche en Israël, sa première étape d'une visite officielle de six jours au Moyen-Orient.

Le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, a affirmé que M. Harper était «*un grand ami d'Israël et du peuple juif*», lors d'une cérémonie de bienvenue qui s'est déroulée dans une tente extérieure.

M. Nétanyahou a affirmé que M. Harper avait fait preuve d'un excellent leadership sur le plan moral dans la lutte contre le terrorisme. Il a aussi fait l'éloge de son homologue pour sa position concernant l'antisémitisme, l'Iran et la paix au Moyen-Orient. «*Je crois que, dans tout cela et dans tellement d'autres dossiers, vous avez fait preuve de courage, de clarté et de conviction. Le peuple d'Israël et moi apprécions profondément votre amitié et celle du peuple canadien*», a-t-il déclaré.

Discours historique

Ces déclarations surviennent après la rencontre hebdomadaire du Conseil des ministres d'Israël, plus tôt dimanche, durant laquelle M. Nétanyahou a encore une fois loué M. Harper devant ses collègues. «*Le premier ministre Harper a une position morale claire et courageuse sur la vérité et les normes requises par la communauté internationale, en lien avec Israël et le conflit qui sévit ici*», a-t-il dit.

«*Je pense qu'il a pris une position morale digne d'admiration et, au nom du gouvernement et de tous les citoyens israéliens, je lui souhaite la bienvenue.*»

Stephen Harper a dit être enchanté de se trouver en sol israélien, mais a indiqué qu'il ferait davantage de commentaires à l'occasion de



MENACHEM KAHANA AGENCE FRANCE-PRESSE
Stephen Harper, en compagnie du premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou

son discours devant la Knesset, le Parlement du pays, lundi.

Il deviendra ainsi le seul premier ministre canadien à avoir eu l'honneur de prendre la parole devant le Parlement israélien jusqu'à présent.

Ce discours historique se tiendra quelques heures après une visite qu'il rendra au président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, à Ramallah. Il y annoncera probablement une aide supplémentaire à la Palestine.

M. Harper a quitté Ottawa samedi pour un périple de six jours qui le mènera notamment en Cisjordanie et en Jordanie.

Une délégation de 300 personnes

Il est accompagné de six ministres, dont le ministre des Ressources naturelles, Joe Oliver, d'un sénateur ainsi que de trente hauts dirigeants d'entreprise, dont David Asper, Philip Reichmann et Calin Rovinescu, le président et

chef de la direction d'Air Canada. Vingt et un rabbins et un prêtre sont également du voyage.

Au total, la délégation canadienne compte 300 personnes, et les contribuables canadiens assumeront les coûts pour le déplacement et l'hébergement d'au moins trente d'entre elles.

L'avion transportant M. Harper et l'imposante délégation qui l'accompagne s'est posé à l'aéroport Ben Gourion, à Tel-Aviv, sous un ciel radieux. Le premier ministre et sa femme, Laureen, ont été accueillis par Avigdor Lieberman, le ministre des Affaires étrangères, et par Vivian Berçovici, l'ambassadrice du Canada auprès de l'État d'Israël.

Les Harper ont ensuite pris place dans un cortège de voitures qui a emprunté une autoroute panoramique jusqu'au mont des Oliviers, qui offre une superbe vue sur la vieille ville de Jérusalem. Ils ont aussi visité les principaux points d'intérêt, dont le dôme du Rocher.

Le porte-parole, Jason MacDonald, a déclaré qu'à l'occasion de ses rencontres avec les leaders israéliens et le roi jordanien, le premier ministre ferait la promotion des relations commerciales de même que de la paix et de la sécurité dans la région.

Le ministre Oliver a affirmé que cette visite était cruciale, non seulement pour les liens politiques, mais aussi pour les liens commerciaux que les deux pays allaient développer. «*Il y a une occasion nouvelle de jouer un rôle dans le développement des ressources naturelles d'Israël, qui a découvert la plus grande source de gaz naturel des dernières années. Et, de toute évidence, nous avons une grande expertise dans le pétrole extracôtier et non conventionnel*», a expliqué M. Oliver.

La Presse canadienne



Neil Young dit non aux compagnies pétrolières

Le chanteur canadien Neil Young a refusé une invitation à discuter d'un groupe de producteurs pétroliers avant son dernier concert d'une série dont les bénéfices seront remis à une communauté autochtone de l'Alberta, en bataille judiciaire contre le secteur des sables bitumineux. L'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) a affirmé dimanche avoir offert à M. Young et au chef de la communauté d'Athabasca Chipewyan de discuter en terrain neutre. Un porte-parole du chanteur et du chef Allan Adam aurait plutôt offert à l'ACPP de participer à la conférence de presse de M. Young, dimanche, une option qui n'était pas acceptable pour l'ACPP. Neil Young s'est attiré une attention considérable, la semaine dernière, avec les trois premiers concerts de sa série *Honour the Treaties (Honorez les traités)*. À chaque arrêt de la série de concerts — à Toronto, à Winnipeg et à Regina —, M. Young a fait des déclarations sur ce secteur économique controversé que plusieurs ont trouvées exagérées. Le dernier arrêt de cette tournée a eu lieu dimanche soir, à Calgary. PHOTO JEFF MCINTOSH LA PRESSE CANADIENNE

COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI

Ottawa, la CSN et la FTQ se livrent un ultime combat en Cour suprême

Ottawa — Le dernier round d'un long combat opposant le gouvernement fédéral à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) est sur le point de s'amorcer devant le plus haut tribunal du pays.

Ces opposants de longue date ont rendez-vous devant la Cour suprême du Canada dès lundi.

Ils vont alors revenir sur un désaccord vieux de quelques années déjà.

En 2010, le gouvernement fédéral avait procédé à l'adoption de la Loi sur l'emploi et la croissance économique. Elle prévoyait, entre autres choses, la fermeture du Compte d'assurance-emploi.

Cette mesure avait fait bondir bien des représentants des travailleurs qui l'ont, d'ailleurs, déjà contestée devant des tribunaux inférieurs.

Le vice-président de la CSN, Jean Lacharité, se rappelle qu'en Cour supérieure le camp syndical n'avait



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

La Cour suprême se penche sur un désaccord entre le fédéral et des syndicats.

pas eu gain de cause et que le scénario inverse s'était produit en Cour d'appel.

M. Lacharité estime que la lutte sans merci tourne autour de deux

enjeux de premier plan, car Ottawa avait non seulement «*aboli la caisse d'assurance-emploi, [mais aussi] fait disparaître la réserve de 57 milliards de cotisations accumulées*» précédemment.

Constitution

La CSN et la FTQ estiment que l'une pareille façon de faire allait carrément à l'encontre de la Constitution. Jean Lacharité affirme qu'il s'agissait d'un «*comportement totalement inacceptable*», d'une «*décision idéologique*» et d'un «*véritable vol*» puisque «*les 57 milliards avaient été accumulés grâce aux cotisations des employés et des salariés*».

M. Lacharité croise les doigts pour que «*la Cour suprême rappelle à l'ordre le gouvernement fédéral*».

De son côté, le procureur général du Canada entend faire valoir, devant ce tribunal, que la procédure juridique est «*irrecevable*».

La Presse canadienne

Le PCC reste en tête du financement politique au Canada

Ottawa — Les conservateurs ont amassé 5,2 millions de dollars au cours du dernier trimestre de l'année 2013, demeurant ainsi sans difficulté en tête de liste du financement politique. Dans un courriel envoyé dimanche, John Walsh, le président du parti, a annoncé aux sympathisants que le Parti conservateur avait connu le quatrième trimestre de son histoire lors d'une année non électorale. Les libéraux avaient espoir de battre les conservateurs durant le dernier quart de l'année. Ils n'ont toutefois pu amasser que 4,3 millions de dollars. Leurs dons ont tout de même augmenté de manière significative depuis l'arrivée de Justin Trudeau à la tête du parti, en avril dernier. Le courriel de M. Walsh indiquait que le parti avait battu ce record malgré les attaques de M. Trudeau et des médias. La dernière campagne conservatrice enjoignait aux partisans d'inciter le plus d'amis et de membres de leur famille possible à ajouter leur adresse courriel sur la liste d'envoi du Parti conservateur. L'objectif est d'ajouter 20 000 nouvelles adresses par semaine.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

RUSSIE

Un groupe islamiste revendique les deux attentats suicides

Moscou — Un groupe militant islamiste du Caucase du Nord a revendiqué les deux attentats suicides qui ont eu lieu à Volgograd, une ville située au sud de la Russie, le mois dernier et a publié une vidéo dans laquelle il menace de perturber les Jeux olympiques de Sochi. Il n'y avait encore eu aucune revendication des attentats qui ont fait 34 morts, et qui ont augmenté les inquiétudes quant à la sécurité à l'aube des Jeux olympiques qui s'amorceront au début de février. Dans la vidéo, deux hommes s'exprimant en russe, assis devant des bannières noires où l'on peut lire des proverbes arabes, interpellent le président russe, Vladimir Poutine. Durant la plupart des 49 minutes que dure la vidéo, ils parlent et tiennent des kalachnikovs. La vidéo, accompagnée d'une déclaration écrite revendiquant la responsabilité des attentats, a été publiée dimanche sur le site Internet du groupe militant Sharia Jamaat. La Sharia Jamaat est l'un des groupes qui forment l'auto-proclamé Émirat du Caucase, qui cherche à établir un État islamique indépendant dans le Caucase du Nord, une région située juste à l'est de la ville de Sochi, sur la frontière sud de la Russie.

Associated press

La gomme à mâcher peut être la cause de migraines

PAULINE GRAVEL

Mastiquer régulièrement et longuement de la gomme à mâcher pourrait être à l'origine des migraines dont souffrent certains adolescents et enfants, révèle les résultats d'une étude publiée dans le numéro de janvier de la revue *Pediatric Neurology*.

Les chercheurs de l'Université de Tel-Aviv ont recruté 30 jeunes âgés de 6 à 19 ans qui souffraient de migraine (60%) ou de céphalée de tension (40%), et qui avaient l'habitude de mâcher de la gomme pendant une à plus de six heures par jour. Après avoir décrit leurs symptômes, leur histoire familiale et la fréquence de leur habitude, ces jeunes ont été invités à cesser toute consommation de gomme à mâcher pendant un mois. Au terme de cette trêve, les participants ont dû évaluer l'impact de cette interruption sur leurs maux de tête, puis reprendre la même consommation.

Après un mois d'abstinence, 19 des 30 patients ont vu leurs migraines disparaître complètement, 7 ont éprouvé une amélioration notable, mais partielle de la fréquence et de l'intensité de leurs maux de tête, tandis que quatre patients n'ont rapporté aucun changement. La durée de consommation quotidienne ne semblait pas avoir d'importance, car autant les individus mâchant une heure par jour que ceux le



GREG WOOD AGENCE FRANCE-PRESSE

Les maux de tête peuvent avoir bien des causes, et l'une d'elles serait la gomme à mâcher.

faisant plus de six heures ont été soulagés de leurs maux de tête quand ils se sont privés de gomme à mâcher.

Qui plus est, les vingt enfants qui ont repris leur habitude de mâcher de la gomme, pendant les deux semaines suivantes, ont vu leurs céphalées resurgir à la même intensité au cours des sept premiers jours.

Selon les chercheurs, la « surutilisation de l'articulation temporo-mandibulaire » qui est mobilisée lors des mouvements de mastication

est probablement le mécanisme déclencheur des maux de tête. Ils écartent la possibilité que l'aspartame ait une part de responsabilité, car, estiment-ils, « la consommation de boissons gazeuses édulcorées à l'aspartame qui est particulièrement répandue n'est pas associée à l'occurrence de maux de tête ».

« La quantité d'aspartame qui est libérée lorsqu'on mâche de la gomme est probablement peu élevée, car son goût sucré disparaît en l'espace de quelques minutes. Pour les personnes qui mâchent de la gomme pendant plusieurs heures, l'exposition à l'aspartame est ainsi relativement brève comparativement à la durée de l'activité de l'articulation temporo-mandibulaire pendant la mastication du chewing-gum », font remarquer les auteurs de l'étude dans leur publication.

Les chercheurs estiment qu'en dépit du petit nombre de participants, leur étude souligne l'importance des habitudes de la vie quotidienne dans le déclenchement des maux de tête, et elle indique que la modification de ces habitudes peut induire une grande amélioration des symptômes, et ce, sans l'intervention de médicaments, chez un grand nombre de jeunes qui mâchent de la gomme de manière excessive.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession Claude DUFRESNE, né le 4 mai 1931, en son vivant domicilié au 3462, 3^{ème} Avenue, Rawdon, province de Québec, J0K 1S0 et décédé le 18 août 2013, à Rawdon. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude de Me Geneviève GUY, notaire, au 295, rue Notre-Dame, suite 101, en la ville de Repentigny (Québec) J6A 2R9. Me Geneviève Guy, notaire

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
9004-9362 QUÉBEC INC., dûment incorporée selon la loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 2050, rue Fleury Est, dans la ville de Montréal, province de Québec, H2B 1J3. Avis est par les présentes donné que la faillite précitée a déposé une cession le 13^e jour de janvier 2014, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30 janvier 2014 à 11h00, au bureau du syndic situé au 249, rue St-Jacques, 2^e étage, Montréal, Québec.

Boudreau Haddad inc.
249, rue Saint-Jacques, 2^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 1M6
Tél. : (514) 849-1326
Fax : (514) 849-9292

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-HYACINTHE
NO : 750-04-007349-147
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)
STÉPHANIE WATT
Demanderesse
c.
GAËTAN BRISEBOIS
Défendeur
-et-
JACOB BRISEBOIS
-et-
MAUDE BRISEBOIS
Mis en cause
ASSIGNATION
ORDRE est donné à GAËTAN BRISEBOIS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1550, rue Desaulles à St-Hyacinthe, dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Si le défendeur comparait, la requête introductive d'instance en déchéance de l'autorité parentale sera présentée devant le tribunal le 21 février 2014 à 9h00 en salle 2 au Palais de justice de St-Hyacinthe.
Une copie de la requête introductive d'instance en déchéance de l'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention du défendeur, GAËTAN BRISEBOIS.
St-Hyacinthe, le 16 janvier 2014
NATHALIE LAMPRON
GREFFIER-ADJOINT

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi
Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi
Tél.: 514-985-3344
Fax: 514-985-3340
Sur Internet :
www.ledavoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledavoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres
Courriel :
avisdev@ledavoir.com

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures, du transport et de l'environnement
Direction des infrastructures
Division ponts et tunnels
Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux de construction, ouvrages de génie civil

Appel d'offres : 07-14021

Descriptif : TRAVAUX DE RÉPARATION À DIVERSES STRUCTURES 2014 - LOT 1 (PROJET 14-02)

Date d'ouverture : 5 février 2014

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements :

info.soumission.ponts@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 20 janvier 2014

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 20 janvier 2014

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures, du transport et de l'environnement
Direction des infrastructures
Division ponts et tunnels
Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux de construction, ouvrages de génie civil

Appel d'offres : 07-08404

Descriptif : 08-40 Réfection du pont Claude-Brunet au-dessus du canal de l'Aqueduc

Date d'ouverture : 5 février 2014

Dépôt de garantie : 10% du montant de la soumission (cautionnement)

Renseignements :

info.soumission.ponts@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 20 janvier 2014

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 20 janvier 2014

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

APPEL D'OFFRES

Montréal

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date ci-dessous, à la Direction du bureau d'arrondissement, 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, Montréal H1E 1M4, pour :

Appel d'offres : RP-14-PARC-01

Descriptif : Vieux-Pointe-aux-Trembles - Aires de stationnement public et aménagements périphériques - Services professionnels en ingénierie - civil et électrique.

Aménagement du stationnement du centre communautaire Roussin (phases 1 et 2), des deux stationnements et aménagements périphériques de la Maison du citoyen et aménagement du stationnement hors-rue sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste.

Date d'ouverture : Le mercredi 5 février 2014

Dépôt de garantie : N/A

Renseignements : M. Patrick Frey Laporte, architecte paysagiste, courriel :

patrick.frey.laporte@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du lundi 20 janvier 2014.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS :
Les soumissions seront ouvertes publiquement à 14 h, le mercredi 5 février 2014, soit immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation, au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, Montréal, H1E 1M4. Le bureau d'arrondissement est ouvert de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Montréal,

ce 20^e jour du mois de janvier 2014.

Julie Boisvert

Secrétaire d'arrondissement substitut

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures, du transport et de l'environnement
Direction des infrastructures
Division ponts et tunnels
Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux de construction, ouvrages de génie civil

Appel d'offres : 11052

Descriptif : 11-05 Réfection des joints de tablier du passage supérieur Sherbrooke est, au dessus des voies du CP, à l'est de la rue Wurtele

Arrondissement : Ville-Marie

Date d'ouverture : 5 février 2014

Dépôt de garantie : 10% du montant de la soumission (cautionnement)

Renseignements :

info.soumission.ponts@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 20 janvier 2014

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 20 janvier 2014

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

APPEL D'OFFRES

Montréal

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, à la Direction du bureau d'arrondissement, 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, Montréal H1E 1M4, pour :

Appel d'offres : RP-13-PARC-63

Descriptif : Parcs Dollard-Morin et Saint-Jean-Baptiste - Aménagement de pistes de danse

Date d'ouverture : Le mercredi 5 février 2014

Dépôt de garantie : Cautionnement 10 %

Renseignements : M. Patrick Frey Laporte, architecte paysagiste,

patrick.frey.laporte@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du lundi 20 janvier 2014.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO), en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS :
Les soumissions seront ouvertes publiquement à 14 h, le mercredi 5 février 2014, soit immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation, au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, Montréal, H1E 1M4. Le bureau d'arrondissement est ouvert de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Montréal,

ce 20^e jour du mois de janvier 2014

Julie Boisvert

Secrétaire d'arrondissement substitut

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures, du transport et de l'environnement
Direction des infrastructures

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 226102

Descriptif : Reconstruction de trottoirs et de saillies, construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives, pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud (Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve) (Programme de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame)

Date d'ouverture : 12 février 2014

Dépôt de garantie : 10 % du montant soumissionné (cautionnement)

Renseignements : Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :

appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 20 janvier 2014

Appel d'offres : 280701

Descriptif : Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, d'îlots et d'éclairage dans la 1^{ère} avenue, de la rue Victoria à la voie de service de l'autoroute 20. - (P.R.R. 2013 - Artériel). Arrondissement Lachine

Date d'ouverture : 12 février 2014

Dépôt de garantie : 10 % du montant soumissionné (cautionnement)

Renseignements : Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :

appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 20 janvier 2014

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 20 janvier 2014

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

UMQ
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES No. SI-2014 :

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) sollicite des offres pour la fourniture et la livraison, dans certaines municipalités du Québec, de divers produits utilisés en sécurité incendie : cagoules, bottes, gants, habits de combat, tuyaux et autres.

Les soumissions seront reçues au bureau de l'UMQ situé au 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (Québec), H3A 2M7

Ouverture des soumissions : à 11 h 00, le vendredi 7 février 2014

Est admissible à soumissionner, toute firme ayant obtenu le document d'appel d'offres directement par le système électronique d'appel d'offres SEAO. Toute soumission doit être présentée sur les formulaires prévus à cette fin et transmis dans une enveloppe scellée avant la date et l'heure d'ouverture prévue.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.



porter
raffinée sur toute la ligne

Toronto, facile comme bonjour et *good morning*.

Porter atterrit à l'aéroport du centre-ville de Toronto, à deux pas du cœur de la ville. Son aérogare contemporaine est intime et bien pensée. Tout est à portée de la main. Tout se fait en un clin d'œil, avec le sourire.

SORTIE



Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 22 janvier 2014. Le rabais est compris dans les tarifs. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.*
Tarifs à partir de :

HALIFAX 2 par jour 212 \$	TORONTO 16 par jour 206 \$	SAULT STE. MARIE 247 \$	ST. JOHN'S 264 \$	SUDBURY 247 \$	THUNDER BAY 247 \$	TIMMINS 247 \$	WINDSOR 247 \$	BOSTON 322 \$
CHICAGO 374 \$	MYRTLE BEACH À partir du 13 février 358 \$	NEW YORK 322 \$	WASHINGTON Dulles 320 \$	PRIX TOUT COMPRIS				

Réservez en ligne, appelez au 1-888-619-8622 ou contactez votre agent de voyages. Téléscripneur – faites le 711.

flyporter.com

* Réservez d'ici 23 h 59 heures de l'est le 22 janvier 2014. Voyagez d'ici le 15 juin 2014. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Les tarifs annoncés sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième sur les vols à destination ou en provenance des É.-U., des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage sur les vols au Canada et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à flyporter.com. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaut.

ÉDITORIAL

LE VATICAN DEVANT L'ONU

Le cartel du silence

Pour la première fois dans l'histoire, une délégation du Vatican a dû répondre à des questions délicates posées par des représentants de l'ONU. Il s'agit évidemment de sa gestion du dossier pédophilie. Et alors? Pour la énième fois, les princes de l'Église ont éludé, louvoyé, esquivé.

Des décennies durant, des masses de témoignages et des tonnes de documents relayés par un nombre imposant d'articles de journaux et de reportages télévisés ont révélé, souligné et confirmé que des milliers de prêtres ont commis des agressions sexuelles sur des milliers et des milliers de milliers de garçons. Devant ce chapelet de révélations, l'Église a toujours murmuré les petites vérités, les vérités minimales. Bref, elle a réduit avec constance le devoir de franchise à trois fois rien.

Cela étant rappelé, on comprend que le Vatican s'est employé à éviter ce déplacement vers Genève. Ses efforts furent vains. Car, en réalité, l'énormité du phénomène et sa durée, pour ne pas dire sa permanence, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, exigeaient un minimum d'éclaircissements. D'autant que le phénomène en question s'est développé, géographiquement parlant, aux quatre coins cardinaux. Dit autrement, on insiste, aucun pays catholique n'a été épargné par les méfaits des avocats de Dieu.

En fait, l'ampleur du fléau demeure si prononcée qu'elle commande un inventaire, certes incomplet, des réalités. En Irlande, on a calculé que 12 000 enfants avaient été violés dans les années 50. En Allemagne, en 2010, on a constaté que 19 des 27 diocèses étaient confrontés à des scandales de curés pédophiles. À Palerme, en Italie, un prêtre a dirigé un groupe de prédateurs sexuels ayant commis 824 agressions en un an. Aux États-Unis, une étude menée par le clergé s'est traduite par le renvoi de 700 curés sur une période de trois ans. Aux Pays-Bas, en Australie, au Brésil et en Suisse des enquêtes ont été lancées.

On sait aujourd'hui que l'ampleur comme la durée de ces fracas sexuels, avec tout ce que cela suppose de séquelles psychologiques, ont été rendues possibles par un trait culturel cher à la mafia. Mais encore? L'omertà. On sait, par exemple, que le cardinal de Los Angeles Roger Mahony a été démis de ses fonctions l'an dernier après que les autorités concernées eurent documenté ceci: pendant des années, Mahony a protégé des prêtres pédophiles. Sur ce flanc, l'Église est très embarrassée, car, pendant près de trente ans, le patron de la Congrégation pour la doctrine de la foi, chargée de « promouvoir et de protéger la doctrine et les mœurs », était Joseph Ratzinger, futur...

... Benoît XVI. En tant que dirigeant de cette Congrégation et en tant que cardinal de Munich antérieurement, il n'était pas sans savoir que certains membres du clergé se livraient à ce que l'on sait. Dans au moins un cas, alors qu'il était en position d'autorité à Munich, on avance qu'il a pris une décision si molle que le pédophile a pu continuer ses basses œuvres. Toujours est-il qu'il a fallu réclamer à cor et à cri une réaction du Vatican digne de ce nom, et ce, pendant des lunes, avant que Benoît XVI ne décrète la tolérance zéro. Dans la foulée, le Vatican a aboli l'abrogation de la prescription qui stipulait qu'on ne pouvait poursuivre un prêtre pédophile dix ans après que sa victime a atteint sa majorité.

Sur un plan plus strictement juridique, hier comme aujourd'hui, la ligne de défense du Vatican loge à l'enseigne d'une certaine ambiguïté. Devant les membres du Comité des droits de l'enfant de l'ONU réunis à Genève, les prélats ont souligné qu'il revenait aux autorités du pays où tel curé a violé de juger celui-ci en conformité avec les lois du pays en question. Cette position a passablement heurté The Center for Constitutional Rights, qui représente des centaines et des centaines de victimes.

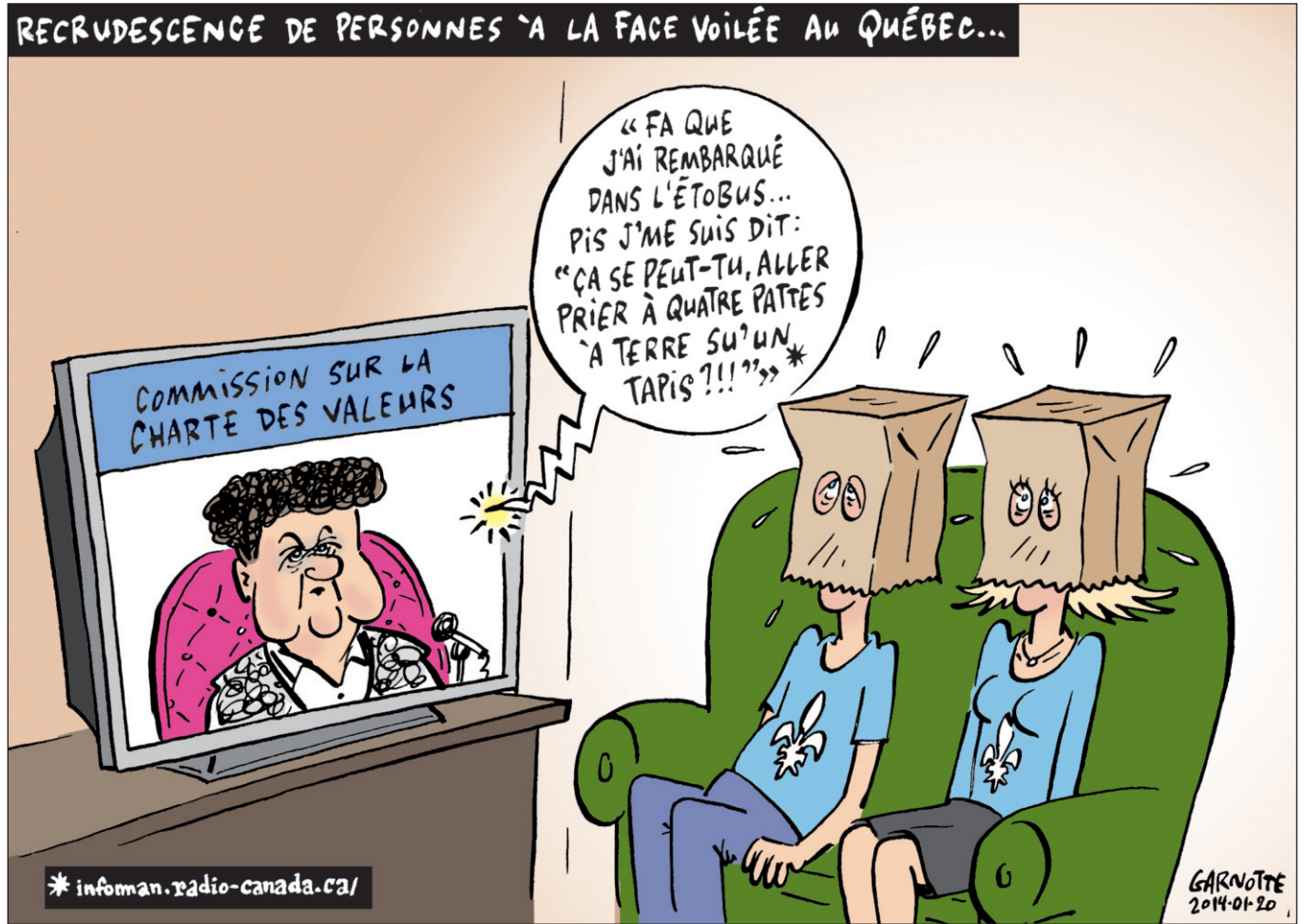
En effet, cet organisme a fourni à l'ONU les faits prouvant que le Vatican avait maintenu en poste des coupables quand il ne les avait pas mutés sans jamais prévenir les autorités locales. Quoi d'autre? L'immunité dont jouissent ceux qui détiennent la citoyenneté du Vatican. Prenons l'archevêque Jozef Wesolowski, qui fut ambassadeur en République dominicaine où il a « violé » des enfants pendant des années. En août dernier, il a été rapatrié à Rome. Depuis lors, la justice dominicaine a réclamé son extradition. Le Vatican a refusé sous prétexte qu'il est un de ses citoyens et que, de fait, il sera jugé à l'ombre de Rome.

On l'aura compris, ce cas met en relief, et d'ailleurs avec éclat, combien le Vatican use et abuse de son statut d'État en jonglant à loisir avec tous les privilèges ou subtilités que permet SA citoyenneté. Que l'on y songe, pendant des années et des années, des croisés de Dieu ont ravagé le quotidien de milliers d'enfants, et que font les pontifes? Ils se débrouillent pour que certains de leurs membres jouissent de l'impunité la plus totale. Reste à espérer que le pape François respectera sa promesse de s'attaquer au problème.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Réfugiés: les décisions seront publiées si elles sont d'intérêt public

Je vous écris au sujet de l'article intitulé « Section d'appel des réfugiés – Trop cher de traduire toutes les décisions, dit Ottawa », lequel a été publié dans l'édition du 16 janvier de votre quotidien. A titre de président par intérim de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), je tiens à mettre au clair certaines questions qui ont été soulevées au sujet de la publication de décisions rendues par la Section d'appel des réfugiés (SAR).

Les procédures en matière d'appel de réfugiés, comme celles relatives à des demandes d'asile, sont confidentielles, à quelques exceptions près, et ce, pour assurer la protection du demandeur d'asile ou de l'appelant. La CISR doit respecter le droit à la protection des renseignements personnels de ces personnes, et c'est ce qu'elle fait. Cependant, la CISR comprend que les décisions importantes, même celles qui sont confidentielles, devraient être rendues publiques lorsqu'elles sont d'intérêt public, après avoir supprimé tout renseignement qui permettrait de connaître l'identité du demandeur d'asile ou de l'appelant. Cela comprend les décisions clés rendues par la SAR qui éclairent le grand public et, surtout, les personnes qui interjetent appel à la SAR.

La CISR est résolue à publier toutes les décisions de la SAR qui sont d'intérêt public, et elle consultera les intervenants prochainement au sujet des catégories de décisions qui, à leur avis, seraient d'intérêt public. La CISR n'a jamais déclaré que des compressions budgétaires auraient motivé la non-publication de la totalité des décisions de la SAR. Le terme « contraintes budgétaires » évoqué par les intervenants renvoie simplement au fait que la Commission doit planifier et gérer

ses activités en fonction de ses ressources. La CISR publiera, à tout le moins, toutes les décisions rendues par la SAR qui sont d'intérêt public.

Ken Sandhu, président par intérim, Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Le 16 janvier 2014

Les usagers d'autobus, de grands oubliés

Évidemment, ce n'est la faute de personne à Montréal si le temps a été exécrable récemment et si les trottoirs et les routes sont devenus givrés. Beaucoup d'efforts ont été faits pour débayer les rues pour les automobilistes et mettre du gravier sur certains trottoirs pour les piétons. Mais, il y a eu un oubli important à certains endroits: les accès aux autobus.

Même une personne agile, comme moi, a eu à se demander à quelques reprises comment prendre l'autobus en devant franchir un banc de neige glacé d'une quarantaine de centimètres de haut à l'arrêt d'autobus où je vais constamment. Imaginez pour les personnes moins agiles ou plus âgées. Le portrait n'est pas complètement noir: certains jeunes ont aidé des personnes plus âgées et, à certains arrêts, il n'était pas difficile d'avoir accès à l'autobus. Mais, pourquoi n'y a-t-il pas un déblaiement systématique prioritaire à chaque arrêt d'autobus? Maintenant, la glace a fondu en bonne partie, un peu partout, rendant donc l'accès aux autobus plus facile. Toutefois, lorsqu'il y aura à nouveau de la glace, les utilisateurs et utilisatrices des autobus risquent de se retrouver face aux mêmes problèmes; certains, qui ont l'option, choisiront de ne pas sortir; d'autres tenteront la chance et, dans certains cas, se blesseront peut-être.

Dans une ville qui se vante de sa qualité

de vie et de la façon dont l'hiver est maîtrisé, et qui, en théorie, souhaite la promotion du transport en commun, il serait souhaitable que les utilisateurs et utilisatrices des autobus ne soient pas oubliés de la sorte lorsqu'il y a de la neige, et, encore plus, lorsqu'il y a de la glace.

Hélène Robillard-Frayne, une utilisatrice du transport en commun

Le 14 janvier 2014

Il faudrait savoir

Selon M^{me} Francine Pelletier (dans sa chronique parue dans *Le Devoir* du 15 janvier 2014), le gouvernement Marois « appelle un chat un chien » et s'enlise dans les contradictions et l'opportunisme.

Il me semble que ce sont des reproches que l'on devrait plutôt adresser à certains adversaires de la charte de la laïcité, surtout pour ce qui regarde les arguments factuels qu'ils nous proposent.

En effet, comment peuvent-ils, d'une part, affirmer que la « crise » est inventée de toutes pièces, ceci en faisant état du peu de personnes employées par l'État qui seraient concernées par le port de signes religieux ostentatoires et, d'autre part, craindre pour le maintien de l'emploi, comme si la fonction publique allait se retrouver décimée par l'interdiction desdits signes religieux?

Allez, à ce sujet, relire les déclarations de M. Léturneau, de la CSN, ou celles nous venant des directeurs ou directrices de certaines grandes agences de santé gouvernementales.

Cette façon de souffler le chaud et le froid est-elle cohérente? Est-ce que cela ne nous renvoie pas quelques contradictions en pleine figure? Venant de personnes qui se targuent d'être « scolarisées » et éclairées, on ne peut que s'en étonner.

Danielle Beaulieu
Montréal, le 15 janvier 2014

LIBRE OPINION

FRANCINE LALONDE, 1940-2014

Chère Francine, tu resteras longtemps dans nos mémoires

GILLES DUCEPPE

Ex-chef du Bloc québécois

Chère Francine, on ne dit jamais assez toute notre affection aux personnes que l'on apprécie. Tu es partie, mais tu me permettras de te redire une dernière fois tout le respect et l'amitié que je te porte.

Tu nous as quittés, mais sache que ton souvenir demeure et qu'on ne t'oubliera pas de sitôt. Impossible de ne pas se rappeler une femme si distinguée, une combattante si déterminée, une personne d'une telle dignité. Et puis, comment pourrait-on oublier cette amitié que tu nous as accordée si généreusement, sans compter.

Je me souviens de cette émotion, de cette indignation qui t'étreignait, lorsque tu étais placée devant l'injustice. Indignée devant l'hypocrisie, la mesquinerie ou l'indifférence, tu l'es demeurée jusqu'à la fin, toujours dans l'élévation, avec cet humanisme sans pareil.

Tu n'as pas ménagé tes efforts pour représenter le Québec partout dans le monde. Peut-

être n'ai-je jamais pris de meilleure décision que celle de te confier le dossier des Affaires étrangères pour le Bloc québécois. Tout au long de ces années, je savais qu'en t'ayant à mes côtés, nous ne serions jamais pris au dépourvu, jamais cyniques, toujours du côté de la dignité et de l'humanisme sur les questions internationales.

Tu es devenue une merveilleuse ambassadrice du Québec, maîtrisant chacun des enjeux dans ses moindres détails, tissant une toile de contacts internationaux sans équivalent dans le mouvement souverainiste. Tu étais presque devenue membre honoraire du Conseil de l'Europe. À Ottawa, tous les membres du corps diplomatique te connaissaient et peu de personnalités auront projeté une image aussi juste et positive du Québec et du mouvement souverainiste.

Tu as brillamment incarné la passion que nous avons pour le Québec, pour ce projet ambitieux d'en faire un pays. Lorsque l'heure de la bataille sonnait, tu ne donnais pas ta place, ta

détermination tranquille atteignant immanquablement la cible. Pourtant, je sais certainement que nos adversaires politiques t'appréciaient, eux aussi. À la fin de ta carrière politique à Ottawa, tu faisais l'unanimité, autant qu'une telle chose soit possible.

Ton dernier combat politique se sera transformé en héritage. Ce combat pour que les êtres humains que nous sommes puissions avoir le droit de mourir dans la dignité est en train de se matérialiser à l'Assemblée nationale. Par un hasard magistral, tu nous as quittés quelques heures après l'adoption du projet de loi de Véronique Hivon en commission.

Ce que je retiendrai de toi, par-dessus tout, c'est bien ce mot: dignité. Tu t'es battue toute ta vie pour que les travailleurs les plus humbles soient traités avec équité, respect et justice. Tu as d'ailleurs été la première femme à être élue au comité exécutif de la CSN, en tant que première vice-présidente. Tu fus coordonnatrice des négociations dans le secteur privé, toi qui venais du secteur public.

Une femme qui dirigeait les négociations des gars de la métallurgie et des pâtes et papiers! On peut vraiment dire que tu en as ouvert des portes pour les femmes.

Tu t'es battue pour que les citoyens des pays pauvres soient traités avec dignité. Tu t'es même battue pour que les prisonniers afghans soient traités avec dignité. Et finalement, tu t'es battue sans relâche pour que les personnes en fin de vie puissent vivre dignement jusqu'à la fin. Et tout au long de ces luttes, tu t'es toujours comportée, je le répète, avec cette grande dignité qui te caractérise.

Depuis quelques jours, la tristesse m'a envahi. Il nous faut réaliser et accepter que tu ne seras plus là, avec ton sourire et ce regard plein de vie et de passion. Avec le temps, la tristesse va s'estomper et faire place à la mémoire.

Chère Francine, je veux que tu saches que j'ai apprécié chaque minute passée à tes côtés et que tu resteras longtemps dans nos mémoires. Salut!

IDÉES

MANIFESTE POUR TIRER PROFIT COLLECTIVEMENT DE NOTRE PÉTROLE

Le Québec de 2014 n'est pas la Norvège des années 1970

LOUIS-ÉTIENNE BOUDREAULT

Candidat au doctorat, DTU
Wind Energy, Danemark

SIMON-PHILIPPE BRETON

Ph. D., Professeur adjoint,
Department of Earth Sciences –
Wind Energy, Uppsala
University, Suède

Le Manifeste pour tirer profit collectivement de notre pétrole souligne l'urgence d'agir pour la croissance économique du Québec. Cet objectif est louable, sachant que les revenus énergétiques permettent d'assurer la stabilité financière de l'État québécois.

Cependant, l'hypothèse d'enrichissement collectif basée sur les revenus du pétrole est un leurre et oriente le Québec sur un mode de développement à court terme. Actuellement, les redevances sur le pétrole varient de 5 à 12,5%, un prélèvement nettement insuffisant pour nous enrichir collectivement. Dans ce contexte, l'exploitation des hydrocarbures n'est profitable que pour une poignée de compagnies pétrolières plutôt que pour l'ensemble de la société.

Il serait plus judicieux de baser dès maintenant l'objectif de croissance économique du Québec vers la diminution à long terme de notre dépen-

dance envers les hydrocarbures que de tenter d'en accroître l'exploitation. Seul un important virage vert peut permettre de répondre à cet objectif. Avec de telles orientations, le Danemark a vu son économie croître de 78% depuis 1980 alors que sa consommation d'énergie est demeurée constante et que ses émissions de gaz à effet de serre ont diminué. L'exemple du Danemark démontre de façon claire qu'un tel objectif est réalisable. À ce titre, mentionnons que ce pays, doté d'une vraie vision d'avenir, a récemment développé un plan, autofinancé, pour s'affranchir des combustibles fossiles d'ici 2050, tirant profit du potentiel de développement de technologies vertes et de l'efficacité énergétique. Considérant son potentiel énergétique renouvelable très favorable, le Québec pourrait avantageusement s'en inspirer.

À long terme, la compétitivité économique du Québec dans un contexte global de réduction des gaz à effet de serre doit passer par la création de nouvelles possibilités vertes pour les entreprises plutôt que par un mode de développement passéiste basé sur les énergies fossiles. Seules des politiques claires avec des orientations strictes s'inscrivant dans un tel virage permettront d'assurer une croissance économique soutenue à long terme pour le Québec.

La Norvège se ravise

L'exemple de la Norvège cité dans le manifeste est trompeur, et ce, pour plusieurs raisons.

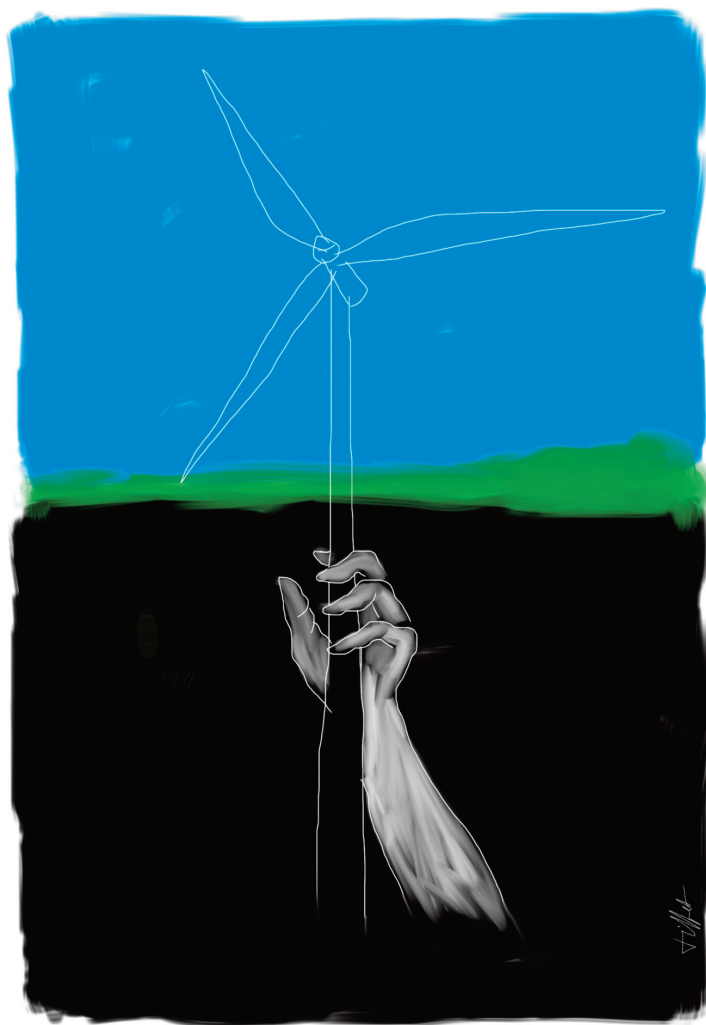


ILLUSTRATION TIFPET

Tout d'abord, on y compare une décision qui serait prise aujourd'hui, au Québec, concernant l'exploitation de ses ressources pétrolières avec une décision prise il y a quarante ans en Norvège. Si le Québec veut se comparer avec la Norvège, il devrait étudier ce que

ce pays considère maintenant pour l'avenir. Des experts norvégiens mentionnent qu'il est grand temps que le pays ralentisse son exploitation pétrolière et commence à mettre l'accent sur de nouvelles façons d'assurer sa prospérité une fois l'ère du pétrole terminée.

« D'autres experts avancent même que continuer à mettre l'accent sur le pétrole en Norvège pourrait provoquer une catastrophe économique »

Par exemple, la compagnie Statoil, détenue à majorité par l'État norvégien, se tourne maintenant vers l'énergie éolienne. D'autres avancent même que continuer à mettre l'accent sur le pétrole en Norvège pourrait provoquer une catastrophe économique. De plus en plus de voix s'élèvent ainsi pour réclamer le développement d'autres industries, réalisant qu'il sera difficile de le faire le jour où il n'y aura plus de pétrole ou lorsque ce ne sera plus profitable de l'exploiter, tel que le rapporte un récent article d'*Aftenposten*. Cet article cite même en exemple le Danemark et la Suède comme pays développant d'autres industries afin de diversifier leur économie.

Davantage de risque

Exploiter le pétrole dans le Golfe du Saint-Laurent est de surcroît beaucoup plus risqué que dans la mer du Nord, si l'on en croit les résultats de l'Évaluation environnementale stratégique commandée par le ministère des Ressources naturelles à cet effet. Les conditions climatiques et océanogra-

phiques de ces deux milieux sont aussi très différentes, ce qui rendrait un déversement dans le golfe du Saint-Laurent beaucoup plus catastrophique. Le Québec serait de plus, selon cette étude, mal préparé pour répondre à un tel déversement.

Le contexte global actuel nous appelle aujourd'hui à concentrer tous nos efforts dans l'affranchissement des combustibles fossiles. S'il s'engage dans l'exploitation du pétrole, le Québec ne fera que renforcer sa dépendance et accusera rapidement un retard par rapport à toutes les nations qui auront dirigé leurs efforts dans la transition vers l'après-pétrole.

Dans le manifeste, on trouve cette phrase : « Oui, nous continuons de consommer du pétrole au Québec et la tendance n'est pas à la diminution. » Si tel est le cas, c'est que des mesures suffisantes pour réduire notre consommation n'ont pas été mises en place. De telles mesures, combinées à une transition rapide vers les énergies renouvelables, se doivent d'être adoptées au Québec pour le bien des générations futures.

LA STM VUE PAR L'ILLUSTRATEUR ET RÉALISATEUR ÉRIC BARBEAU



Barbeau 2013

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); **information générale** : Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Karl Rettino-Parazzelli (reporters); **information politique** : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dufresne et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgaill-Côté (reporter); **information culturelle** : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Ballargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); **information économique** : Gérard Bérubé (chef de division), Marco Bélair-Cirino, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); **information internationale** : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); **section art de vivre** : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); **équipe internet** : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), Sophie Charrier et Geneviève Tremblay (assistantes); **correction** : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction** : Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis); **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhéer (Ottawa), Dave Noël (Québec); **PUBLICITÉ** Elyse Ben M'rad, Claire Breton (superviseuse), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire); **PRODUCTION** Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; **INFORMATIQUE** Yanick Maréchal (administrateur web), Imane Bouharrat (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Danielle Cantara, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjo-

ACTUALITÉS

MANIFESTE

SUITE DE LA PAGE 1

Monique Jérôme-Forget et Joseph Facal. On y retrouve notamment des écologistes et des représentants autochtones, mais aussi des personnalités politiques comme Pierre Curzi, Lisette Lapointe et le président de Québec solidaire, Andres Fontecilla. L'ancien commissaire au développement durable du Québec Harvey Mead y figure également, de même que Richard Desjardins et le metteur en scène Dominic Champagne.

Consultante en développement régional et coauteure du manifeste, Kim Cornelissen juge que Québec est beaucoup trop prompt à vouloir lancer le Québec sur la voie des énergies fossiles. «*Nous sommes en train de devenir un État pétrolier, tout le gouvernement semble d'accord avec cela, mais il n'y a eu aucun référendum et aucune consultation. Et je suis convaincue qu'au Québec, nous voulons autre chose que ce qu'avance le manifeste des pro-pétrole, qui a été écrit pour soutenir le gouvernement, qui veut avancer*

dans le pétrole», fait-elle valoir dans une entrevue au *Devoir*.

Potentiel hypothétique

Le manifeste «*pour tirer profit collectivement de notre pétrole*», publié au début du mois, presse en fait le gouvernement d'autoriser l'exploitation d'éventuels gisements de pétrole. Selon les signataires, il serait «*irresponsable*» de fermer la porte à ce scénario, qui permettrait de réduire les importations d'énergie fossile et de générer des revenus pour l'État, comme le fait la Norvège.

Le plaidoyer contre l'exploitation d'or noir au Québec réplique que s'il est vrai que l'importation de pétrole coûte cher, il est «*irresponsable*» de prétendre que d'éventuels gisements québécois permettraient de réduire ce déficit commercial. «*Le potentiel pétrolier du Québec est souvent surestimé*», écrivent-ils. «*Les ressources en pétrole du Québec, même selon les estimations hypothétiques que font circuler les promoteurs de son exploitation, ne pourraient remplacer qu'une très faible partie de ce qui est actuellement importé.*»

Pour le moment, le secteur de Haldimand, à Gaspé, est ce-

Quelques signataires du manifeste



Le metteur en scène Dominic Champagne, l'auteur-compositeur-interprète et cinéaste Richard Desjardins et les anciens députés péquistes Lisette Lapointe et Pierre Curzi figurent parmi les signataires du *Manifeste pour sortir de la dépendance au pétrole*. Ils réclament notamment une étude environnementale stratégique sur la filière des hydrocarbures.

lui qui serait le plus près d'une exploitation. Le sous-sol du secteur, contrôlé par Pétrolia, renfermerait 7,7 millions de barils de pétrole. Cela équivaut à 23 jours de consommation au Québec. Quant aux autres régions ciblées par les pétrolières, «*aucun gisement n'a encore été découvert*», malgré des décennies d'exploration, affirme Andres Fontecilla dans un entretien.

«*Le déficit engendré par nos importations de pétrole, il faut l'attaquer un milliard à la fois: nous pouvons prendre dès maintenant les moyens pour de-*

venir autosuffisants en remplaçant notre consommation de carburant fossile par des énergies de sources renouvelables dont regorge déjà le Québec», font donc valoir les auteurs du manifeste.

Selon Kim Cornelissen, le fait de lancer le Québec dans le pétrole risque au contraire d'accroître notre dépendance à l'or noir. «*Un principe économique simple veut que plus on augmente l'offre, plus la demande risque d'augmenter. On se tire dans le pied en voulant augmenter l'offre.*» La ministre des Ressources naturelles,

Martine Ouellet, estime plutôt qu'il est possible de réduire notre consommation tout en produisant ici et en recevant du pétrole de l'Ouest par pipelines. L'objectif de Québec est de réduire notre dépendance aux hydrocarbures de 30% d'ici six ans.

Le modèle norvégien

Il serait par ailleurs totalement «*illusoire*» d'espérer reproduire au Québec le modèle de la Norvège, où l'exploitation pétrolière a permis de générer des centaines de milliards de dollars en revenus pour l'État. Les signataires rappellent ainsi que dans ce pays, c'est le gouvernement qui contrôle la majorité de l'actionnariat de l'entreprise Statoil, fondée il y a déjà plus de quarante ans. Au Québec, tous les droits d'exploration ont plutôt été cédés au secteur privé. Et selon M^{me} Cornelissen, «*le Québec n'est pas reconnu pour sa bonne gestion de la question des redevances. Nous n'avons qu'à regarder le secteur minier pour comprendre.*»

À l'instar de M. Landry, les signataires du nouveau manifeste insistent sur la nécessité de mener un débat «*scientifique*» sur la question pétro-

lière. Selon eux, il est impératif que le gouvernement «*lance une étude environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures qui couvrirait tous les impacts sociaux, environnementaux et économiques liés à l'utilisation du pétrole et aux conséquences dans le fonctionnement de notre société.*» La première ministre Pauline Marois a déjà fermé la porte à cette possibilité.

Ils estiment en outre que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement devrait être mandaté pour étudier chacun des projets d'exploration prévus. Québec devrait aussi adopter «*un moratoire permanent sur toute forme de fracturation hydraulique, et ce, sur l'ensemble du territoire.*» Les compagnies pétrolières prévoient procéder à des opérations de fracturation sur l'île d'Anticosti pour déterminer le potentiel pétrolier. De tels travaux pourraient avoir lieu dès l'été prochain.

Le Devoir

D Lire aussi : Le texte du Manifeste pour sortir de la dépendance pétrolière sur LeDevoir.com

MINISTRE

SUITE DE LA PAGE 1

rendu public, dimanche, le rapport d'inspection.

À Montréal, les inspecteurs du ministère ont examiné au total 112 structures routières dont 11 ont nécessité des travaux d'urgence. La plupart des structures défaillantes étaient reliées à l'échangeur Turcot. En Estrie, une dizaine d'interventions ont aussi été nécessaires après l'inspection d'une quarantaine de viaducs et des ponts. À Québec, plus d'une centaine d'inspections ont été faites, mais seulement deux interventions ont été réalisées. Les inspecteurs ont également dû intervenir dans la région de Chaudière-Appalaches où six structures étaient à risque de même qu'en Mauricie. En Outaouais, une vingtaine d'inspections ont également été effectuées, et cinq interventions ont été nécessaires. Des travaux ont aussi été menés sur deux structures au Saguenay et sur une à Laval.

Le ministre Gaudreault insiste pour dire que toutes ces interventions ont été faites pour assurer la sécurité de la population, mais qu'il n'y avait «*aucun danger imminent*». «*Sur les 47 interventions, les structures ne ris-*

quaient pas de tomber. On a seulement identifié les problèmes [et sommes] intervenus là où il y avait des faiblesses, mais il n'y avait rien de grave», a-t-il indiqué. Le ministre a aussi reconnu que d'autres travaux devront être faits sur certaines structures au cours des prochaines semaines. «*Si on a fait 47 interventions, ça ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire sur les 500 autres structures inspectées, mais les travaux vont être étalés dans le temps et faits de façon ponctuelle*», a-t-il mentionné en rappelant que son gouvernement avait la responsabilité d'intervenir pour éviter d'autres incidents malheureux comme celui de la semaine dernière. Un incident que le ministre Gaudreault qualifie «*d'inacceptable*». En effet, deux personnes ont eu la peur

de leur vie quand un morceau de béton, tombé du viaduc Henri-Bourassa, a abouti sur le capot de leur véhicule. Une fraction de seconde plus tard, la situation aurait pu virer au drame.

Pour éviter des tragédies à l'avenir, Québec a donc décidé de changer sa façon de faire et de revoir ses protocoles d'intervention pour assurer la solidité des infrastructures routières. Dorénavant, le ministère des Transports effectuera des inspections supplémentaires lorsqu'il y aura des changements météorologiques impor-

quants ou «*exceptionnels*». En cas de gel et de dégel, de froid intense ou d'écart brusque de températures, des inspections supplémentaires seront systématiquement faites. «*S'il fait -40 et qu'il fait 10 le lendemain, c'est sûr que ce genre de changement météorologique va nous inciter à agir*», donne en exemple le ministre Gaudreault.

Avec le vieillissement des infrastructures routières, le gouvernement Marois soutient que l'entretien des ponts et des viaducs demeure un grand défi des prochaines années au Québec. «*On aura des choix à faire. Est-ce qu'on va vouloir continuer à ouvrir d'autres routes ou assurer le maintien des structures?*», demande M. Gaudreault.

Lorsque *Le Devoir* lui a posé la même question pour savoir quelles étaient ses priorités, il a répondu: «*On a annoncé que 2,6 milliards de dollars sur les 5,6 milliards [d'investissements routiers] iront à la conservation des structures routières. Ça donne une idée où je loge et ça indique quelle est notre préoccupation.*»

Sur les 5294 structures répertoriées par le ministère des Transports en date du 14 janvier, il est mentionné que 940 structures nécessitent des réparations, 262 des travaux majeurs et 362 doivent carrément être remplacées. Une seule structure, située à Hemmingford, est fermée pour des raisons de sécurité.

Le Devoir



Dans la région de Montréal, les inspecteurs du ministère ont examiné 112 structures routières, dont 11 ont nécessité des travaux d'urgence.

CITOYENS

SUITE DE LA PAGE 1

souvenirs.

«*Ça va bien. Tout est sous contrôle.*» Cette phrase, Marilaine Savard l'a entendue souvent et, loin de la rassurer, elle l'incite à poser d'autres questions. Résidente de Lac-Mégantic, M^{me} Savard a fondé avec une vingtaine d'autres personnes de la région un comité citoyen.

Ce qui a motivé le groupe, c'est le sentiment d'être tenus dans l'ignorance sur de nombreux enjeux de santé susceptibles d'influer sur la qualité de vie et la sécurité des résidents.

L'incident survenu le 9 janvier dernier avec une locomotive n'a peut-être pas eu de conséquences tragiques, mais il laisse planer des doutes sur l'état réel des voies ferrées. «*Une voie de contournement est souhaitée par la Ville et les citoyens. Vaut-il nous entendre?*», se demande M^{me} Savard.

D'autres dossiers préoccupent également les citoyens.

Les opérations de contamination de la zone sinistrée qui entreront sous peu dans une nouvelle phase suscitent des craintes. Et si une fuite survenait dans l'unité mobile de décontamination? Et si des émanations toxiques s'en échappaient? se demande-t-on.

L'eau du robinet est-elle réellement sans danger? Elle provient de puits qui n'auraient pas été contaminés, ont affirmé les autorités, mais, jusqu'à la semaine dernière, il fallait aux citoyens se contenter de vagues explications. «*L'eau potable viendrait de puits qui, semble-t-il, ne sont pas en contact avec la nappe phréatique contaminée. On nous dit qu'il n'y a pas de problème et qu'elle est potable, mais tout le monde dit que l'eau a changé, et on émet des doutes. Est-ce parce qu'elle est traitée? On n'a pas de données*», a expliqué au *Devoir* Marilaine Savard mardi dernier, lors de son passage à Montréal.

Enfin des réponses

Toutes ces questions sans réponses ont conduit des citoyens à se regrouper. Les

procédures pour créer un organisme sans but lucratif sont en cours. «*On n'est pas là pour brandir des pancartes ou chialer, mais pour avoir des réponses, se prendre en charge et se responsabiliser. Pour ne pas sentir qu'on gère tout ça au-dessus de notre tête et qu'on n'a pas notre mot à dire*», soutient M^{me} Savard.

Et vendredi dernier, un grand pas a été accompli. Deux médecins de la Direction de la santé publique de Sherbrooke ont rencontré les représentants du comité citoyen pour discuter des enjeux de santé. Des analyses des échantillons recueillis dans l'eau du robinet ont confirmé que celle-ci était propre à la consommation. Des mesures auraient même été prises advenant une contamination de la nappe phréatique alimentant les puits. Bien d'autres sujets ont été abordés, comme le suivi des premiers répondants accourus sur les lieux le soir du drame et les précautions qui seront prises lors des opérations de décontamination des sols. «*Ça m'a vraiment rassurée. J'ai senti la bonne foi et la*

collaboration. Je n'ai pas senti qu'on nous cachait des choses. J'ai eu l'impression qu'ils prenaient ça au sérieux», a commenté M^{me} Savard quelques heures après la rencontre.

Voisine de la zone sinistrée

Marilaine Savard ne résidait pas à Lac-Mégantic lors des événements de l'été dernier. Elle demeurait à Lac-Drolet, mais, par une étonnante coïncidence, le soir du drame, elle dormait chez une amie de Lac-Mégantic. Même si elle se trouvait à l'extérieur de la zone touchée, elle a entendu les explosions qui ont déchiré la nuit.

Copropriétaire d'une entreprise de Lac-Drolet et massothérapeute de formation, elle a décidé, dans les mois suivants, de déménager à Lac-Mégantic et a fait l'acquisition d'une maison à quelques pas de la zone sinistrée. «*Ça m'interpellerait trop. Pour moi, c'était important de déménager proche de la zone sinistrée pour voir ça, même si j'avais une profonde peur de m'installer là. J'étais peut-être folle de m'installer près de la contamination, mais*

je me disais qu'il y en avait plein d'autres qui vivent là. [...] C'était comme un feu qui était en moi», relate celle qui voulait apporter sa contribution pour aider la communauté de Lac-Mégantic.

Elle s'est rapidement impliquée dans le comité citoyen dont elle est maintenant l'une des porte-parole. Pourtant, Marilaine Savard est native de... Montréal. «*Je crois que les gens vont comprendre qu'on n'a pas besoin d'être méganticois pour avoir cette cause-là à cœur. Ça fait quand même dix ans que j'habite la région et que je fréquente Lac-Mégantic.*»

Le comité espère pouvoir participer à la table de concertation qui sera mise sur pied par la municipalité dans le processus de reconstruction de la ville. Leurs représentants souhaitent aussi avoir l'occasion de rencontrer le ministre de l'Environnement, Yves-François Blanchet, lorsqu'il viendra à Lac-Mégantic.

Marilaine Savard est consciente que son groupe fait l'objet de critiques de ceux qui remettent en ques-

tion la légitimité du comité ou jugent ses actions vaines. Mais, pour elle, le fait que la Direction de santé publique ait souhaité rencontrer les représentants du comité pour les informer sur les enjeux qui les préoccupaient lui donne plutôt le sentiment que les démarches entreprises par son groupe commencent à porter leurs fruits.

Le Devoir

Lac-Mégantic en cinq dates

1878: Arrivée du chemin de fer.

1885: Création du village de Mégantic.

1907: Fusion des villages de Mégantic et d'Agnès pour former Mégantic.

6 juillet 2013: Un train déraile et tue 47 personnes.

18 décembre 2013: reprise des activités ferroviaires.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390